

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 16 JUIN 2022

Convocations adressées le : Vendredi 10 juin 2022
Nombre de délégués titulaires présents : 5
Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 3
Nombre de pouvoirs attribués : 1
Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 9
Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Wilfred SCHWARTZ; Christophe BOULANGER; Alain BENARD; Armelle GALLOT-LAVALLEE; Franck MAZET.

Suppléants à voix délibérative :

Lionel AUDIGER ; Corinne CHAILLEUX ; Régis SALIC.

Suppléants sans voix délibérative :

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Christophe BOULANGER pour Emmanuel DENIS.

Absents excusés : Frédéric AUGIS; Sébastien MARAIS ; Christian GATARD ; Nathalie SAVATON ; Brigitte PINEAU ; Michel GILLOT ; Patrick LEFRANCOIS ; Ludovic BOURDIN ; Emmanuel FRANCOIS.

Secrétaire de séance :

Franck MAZET

C 22/06/04 – TRAMWAY - APPROBATION D'UNE CONVENTION RELATIVE A L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE TOURS METROPOLE PAR LES EQUIPEMENTS RADIO NUMERIQUE TETRA (CHÂTEAU D'EAU DE LA BRETONNIERE A SAVONNIERES)

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, présente le rapport suivant :

Afin d'assurer la sécurité du réseau de transports urbains, le Syndicat des Mobilités de Touraine (SMT) a mis en place un dispositif de communication par radio numérique Tétra. Pour le fonctionnement de ce réseau, un relai a été installé sur le château d'eau de la Bretonnière à Savonnières. Cette occupation a été formalisée par convention en 2012 entre le SITCAT (Syndicat Intercommunal des Transports en Commun de l'Agglomération Tourangelle), devenu depuis le SMT, le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable (SIAEP), Villandry, Druye et son fermier VEOLIA. Suite à la dissolution du SIAEP en 2017, la compétence eau a été transférée à la Métropole qui s'est elle-même substituée au Syndicat dans l'exécution de ce contrat.

La convention tripartite de 2012 étant arrivée à son terme, et pour la pérennité de l'exploitation du réseau radio du SMT, la Métropole, Véolia et le SMT se sont rapprochées afin de redéfinir les conditions et les modalités techniques de l'occupation du château d'eau.

Il est proposé une convention d'occupation (annexée à la présente délibération), d'une durée de 10 ans, moyennant le paiement d'une redevance.

Selon la délibération des tarifs votés lors du Conseil Métropolitain du 23 mai 2022, la redevance annuelle s'élèvera à 1 500 Euros hors taxes.

Afin de limiter l'impact de la gestion des installations présentes actuellement dans l'enceinte des châteaux d'eau, des travaux dits « d'externalisation » de certains équipements techniques pourraient être nécessaires. Si ces travaux devaient être réalisés, et en conformité avec la délibération susmentionnée (Conseil Métropolitain du 23 mai 2022), la redevance annuelle serait alors modulée par l'application d'un coefficient de 0,8 ($1500 \times 0,80 = 1200$ Euros hors taxes).

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

- **AUTORISE** le Président à signer les conventions relatives à l'occupation du Château d'eau de la Bretonnière à Savonnières par les installations radio TETRA, ainsi que tous actes afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Comité adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

Pour le Président et par délégation,

La Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine,



Laurence MARIN

